

GUIDE DE LA REPRISE À L'USAGE DES ENSEMBLES VOCAUX COVID-19

Avant de reprendre

Questionner le projet associatif :

Le comité :

- Quelle logistique est envisageable pour la reprise des répétitions ?
(Vous pouvez vous inspirer du protocole ci-après)

Les référents artistiques :

- Comment le ou les référents artistiques envisagent-ils le projet artistique et pédagogique du chœur avec les contraintes logistiques imposées par le protocole sanitaire ?

Les adhérents :

- Sont-ils prêts à reprendre ? Quelles sont leurs envies, leurs craintes...
- Sont-ils prêts à signer une charte de bon respect des règles sanitaires ?

Consulter le lieu d'accueil des répétitions :

- Quel est le statut de votre lieu d'accueil ? Contactez les responsables pour connaître leurs modalités et protocole éventuel.
- Combien de personnes votre salle de répétition peut-elle accueillir ?
- Les responsables des locaux (mairies, écoles, structures...) souhaitent-ils que vous fassiez un protocole écrit pour la bonne reprise des répétitions ou bien faut-il suivre leur propre protocole ?
- Le lieu dispose-t-il du matériel nécessaire pour assurer les bonnes conditions sanitaires ? Si non, êtes-vous en mesure de les fournir ? Quantifier le besoin pour chaque personne et estimer le coût.
- La configuration du lieu permet-elle une circulation adaptée et en conformité avec la réglementation ? Existe-t-il des alternatives ?

Pour la reprise

Vous trouverez ci-dessous des suggestions de protocole sanitaire, elles sont à ajuster en fonction de vos besoins, des besoins du lieu d'accueil, des réglementations nationales en vigueur.

- Masque obligatoire pour tout déplacement dans la structure d'accueil.
- Désignation au sein de l'association d'un ou plusieurs référents COVID-19.
- Pendant la répétition, permettre une distanciation physique d'un mètre entre chaque participant.
- Marquage au sol ou emplacement de chaise fixe.
- Désinfection (au besoin) du matériel du lieu de répétition avant et après la répétition.
- Aération du lieu de répétition à minima 15 minutes toutes les heures.
- Mise à disposition de savon ou de gel hydroalcoolique.
- Demande à toute personne présentant des symptômes de rester chez elle.
- Invitation à toute personne ayant été en contact, ou susceptible d'avoir contracté la COVID-19, à rester chez elle.



Pour approfondir votre réflexion sur la reprise, vous pouvez également consulter [le guide proposé par A Cœur Joie](#).

Attention, une déclaration préalable auprès de la préfecture est obligatoire pour toute manifestation dans un lieu public. Dans certains départements, le nombre de participants à un rassemblement peut être limité à 10 personnes. Vous renseigner au préalable auprès du lieu d'accueil et des autorités.



L'INECC Mission Voix Lorraine se tient à votre disposition pour vous aider au mieux en ces temps de reprise d'activité. Nous sommes disponibles par e-mail ou appel téléphonique pour toutes questions concernant votre ensemble, vos activités, vos droits... Nous avons également mis en place [une rubrique "COVID-19"](#) pour vous accompagner au mieux durant cette période.

Soyez prudent !

RENSEIGNEMENTS

INECC Mission Voix Lorraine

03 87 30 52 07

info@inecc-lorraine.com

www.inecc-lorraine.com